



CHARTRE

2023-2024

DES
ORDIPHONES ET
DU BYOD EN
COURS D'ARTS
PLASTIQUES

Pourquoi une charte ?

En arts plastiques " *La diversité des projets suppose des modes d'expression différents : dessin, peinture, volume, installation, infographie, vidéo coexistent* "

Extrait des programmes d'arts plastiques en vigueur

Le programme d'arts plastiques mobilise quatre grands types de pratiques plastiques et artistiques :

- Les pratiques bidimensionnelles
- les pratiques tridimensionnelles
- les pratiques artistiques de l'image fixe et animée (photographie, cinéma et art vidéo)
- Les pratiques artistiques numériques

L'objectif de la charte c'est :

Définir les limites et les règles collectives qui permettront d'accompagner les élèves dans une utilisation de leur matériel personnel dans le cadre d'activités proposées par les enseignants.

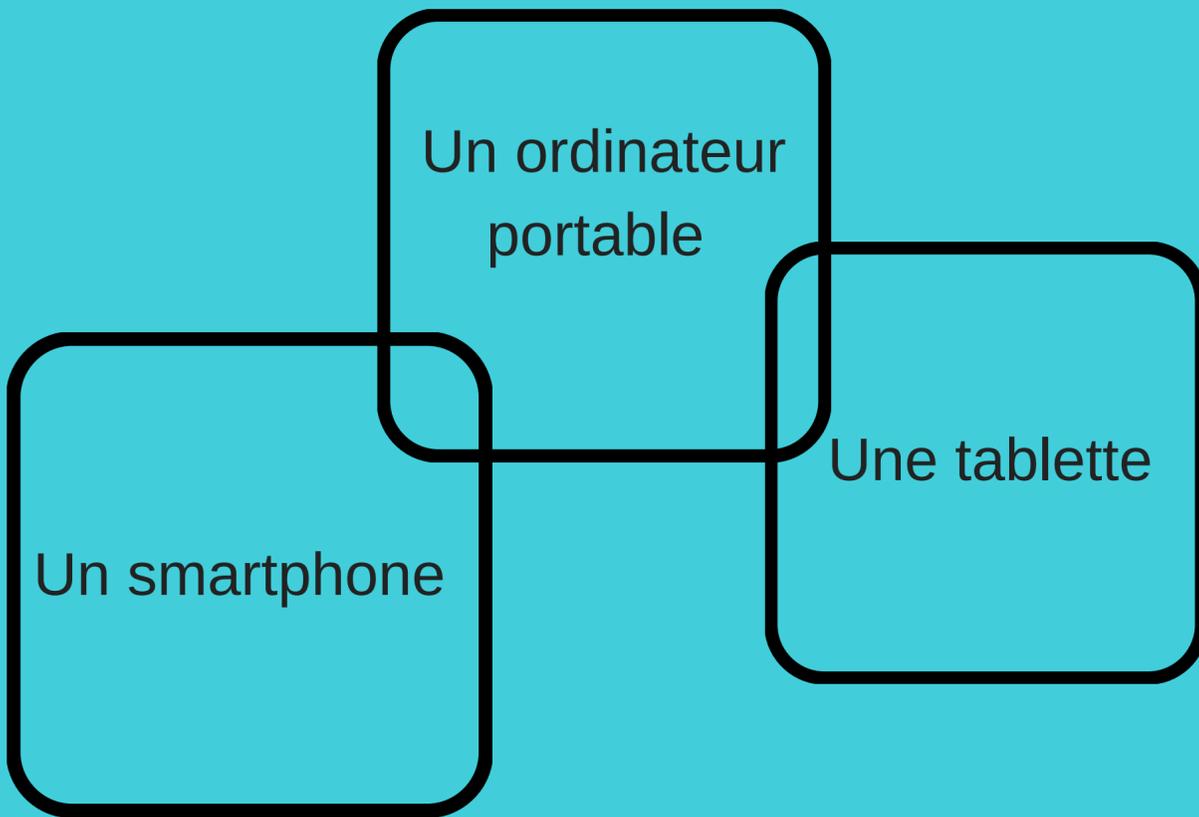
L'usage du BYOD et des ordinateurs personnels

BYOD : « BRING YOUR OWN DEVICE »
« prenez vos appareils personnels »

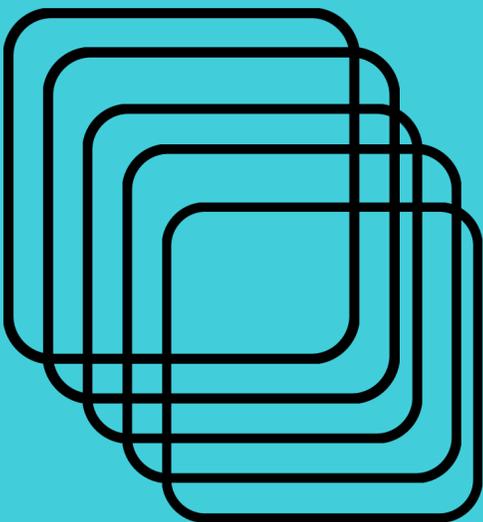
- Se fera toujours sous le contrôle des enseignants, sans aucune obligation pour l'élève .
- Le matériel personnel est sous l'unique responsabilité des propriétaires du dit matériel (assurance personnelle et Responsabilité Civile)
- La connexion de matériel personnel directement à Internet sera possible à travers le réseau WiFi de l'établissement et après identification.

Ordiphone

Ce terme regroupe tout appareil numérique permettant un usage connecté ou non.



Les usages pédagogiques sont variés :



- De la prise de note en cours à la capture du tableau par l'élève
- De l'accès à diverses ressources identifiées par l'enseignant
- De la création (vidéo, enregistrement vocal, photos)
- Du partage via un mini-réseau interne
- De la collaboration

Créer / Partager / Collaborer



Charte

A la demande de l'enseignant ou suite à son autorisation, je peux être amené à utiliser mon propre matériel numérique...

Cette charte n'impose aucune obligation d'équipement : un élève qui ne disposerait pas du matériel pourra toujours travailler en groupe et l'enseignant trouvera toutes les possibilités techniques et pédagogiques pour que celui-ci reste pleinement intégré au travail de classe (et hors classe) : Si je suis en possession d'un ordiphone et que je souhaite l'utiliser dans le cadre défini par l'enseignant, voici les règles qui s'appliquent

J'active le mode avion de mon appareil

- ☒ J'utilise mon appareil uniquement dans le cadre d'une activité pédagogique encadrée
- ☒ Je ne dois pas utiliser mon appareil pour téléphoner, envoyer des SMS ou aller sur les réseaux sociaux
- ☒ Je passe en mode AVION dès le début du cours
- ☒ Je n'utilise pas mon forfait pour aller sur internet

Je connecte mon appareil au réseau WIFI sécurisé

- ☒ Je me connecte au réseau pédagogique sécurisé si besoin et identifié par l'enseignant
- ☒ J'utilise mes identifiants personnels
- ☒ Je ne récupère ou dépose sur ces réseaux que des documents pédagogiques

Au niveau matériel, je m'engage à:

- ☒ Avoir un appareil chargé et des écouteurs
- ☒ Avoir un espace de stockage suffisant pour réaliser les activités demandées en cours
- ☒ Télécharger les applications gratuites nécessaires au cours

En terme d'usage je m'engage à:

- ☒ Respecter mon appareil et celui des autres¹
- ☒ Respecter les règles de la classe
- ☒ Respecter le droit à l'image d'autrui et donc ne capter ou diffuser aucune image sans autorisation de la personne concernée et de l'enseignant en charge de la classe à ce moment
- ☒ Vérifier les droits d'usages des sites que je visite et des sources documentaires

Je respecte les règles d'usages en classe

signature des parents :

signature de l'élève :